



Bruxelles, le 4 avril 2016
(OR. fr)

7157/16

Dossier interinstitutionnel:
2014/0165 (COD)

CODEC 316
CODIF 12
ECO 27
INST 103
MI 165

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à éviter le détournement vers des pays de l'Union européenne de certains médicaments essentiels (codification) - Adoption de l'acte législatif (AL)

1. Le 28 mai 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 207 paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 9 mars 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 5/16.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

¹ doc. 11641/14.

² doc. 6843/16.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil,
l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
